

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_16

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION D'UN(E)
REPRESENTANT(E)
AU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** – 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2020

Affichage : 03/06/2020

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) AU
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Depuis 2008, elle adhère au CNAS (Comité national d'action sociale), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane à Guyancourt (78284). Cet organisme de portée nationale offre un éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) en direction du personnel communal.

En application des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents, chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation du représentant du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Nabih NEJJAR, en qualité d'élu délégué au CNAS.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 29 mai 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN